

DELIBERATION N°48/2025

MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES
COMMUNALES

**Nombre de
conseillers : 23**

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire

Date de convocation : 25 septembre 2025

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina.

Etaient représentés, absents ou excusés : ROBERT Xavier (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme CHAUVEAU Jacqueline (pouvoir à M JAMINAIS Christian), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à M. GAULLIER Jacky), Mme THOMAS-RAMADOU Morgane.

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Cécile

M le Maire expose que Géoptis, filiale de la Poste, a réalisé une mise à jour du tableau de classement des voiries communales. Une reconnaissance de la voirie avait déjà été faite par le géomètre JF Hery en 2005.

Lors de la dernière mise à jour du linéaire des voiries (prolongement de la rue Veil en 2023), la commune déclarait 15.622 km de voiries communales. Après mise à jour du tableau de classement, la longueur cumulée des voies communales s'élève à 21.921 km

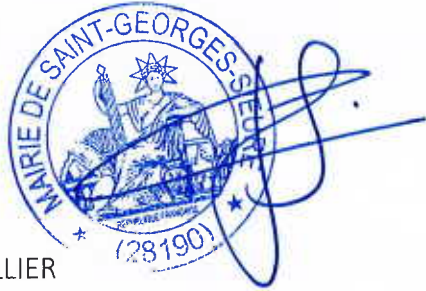
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le tableau annexé de classement des voies communales qui établit la longueur cumulée des voies communales à 21 921 mètres,
- DENOMME les nouvelles voies communales issues du transfert du domaine public routier départemental :
 - RD 343-1 : Rue des champs de Fournigault
 - RD 6.9 : Rue d'Andrevilliers

- ACTUALISE le nouveau linéaire du chemin des voiliers
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le 30 septembre 2025

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "CBY", written over a horizontal line.

Cécile BERNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : **- 7 OCT. 2025**

0028Z	40	RUE DES BORDS DE L'EURE	RUE DE BEUCE	CHEMIN DE LA TAVE A PONT-TRANC	AH	Hors parcelle	669	4	15/01/87	Revêtu	Voie Communale
0032D	127	RUE DES CHAMPS DE FOURINGAULT	GRANDE RUE (D343)	D343-1	AK	Hors parcelle	94	4	02/10/01	Revêtu	Voie Communale
	22	RUE DES CHAMPS PERDUS	RUE MAURICE DUMAIS	RUE DES MATINEES	Z,AM	Hors parcelle	260	5	30/09/2025	Revêtu	Voie Communale
0053B	145	RUE DES ERRIAUX	PLACE DE LA LAITERIE	IMPASSE	Z,AM	Hors parcelle	313	3	26/04/13	Revêtu	Voie Communale
0114T	110	RUE DES LONGS GRAIS	RUE HENRI IV	RUE PASTEUR	AB	Hors parcelle	271	4	27/12/99	Revêtu	Voie Communale
0116V	24	RUE DES MATINEES	RUE DU RAMY	IMPASSE	Z	Hors parcelle	210	4	26/04/13	Revêtu	Voie Communale
0190A	90	RUE DES VARENNES	RUE DU GENERAL DE GAULLE	RUE JEAN MOULIN	AC,AD,AE,AL	Hors parcelle	381	4	01/01/87	Revêtu	Voie Communale
0042P	97	RUE DU DIX NEUF MARS 1962	RUE DU ONZE NOVEMBRE 1918	RUE DU HUIT MAI 1945	AL	Hors parcelle	287	4	01/01/87	Revêtu	Voie Communale
0087N	123	RUE DU HUIT MAI 1945	RUE DU ONZE NOVEMBRE 1918	IMPASSE	AL	Hors parcelle	256	4	01/01/87	Revêtu	Voie Communale
0119V	108	RUE DU MARCHAIS	RUE PIERRE ET MARIE CURIE	RUE DE LA PLAINE	AA	Hors parcelle	434	4	01/01/87	Revêtu	Voie Communale
0131L	125	RUE DU ONZE NOVEMBRE 1918	RUE DE LA LIBERATION	RUE DU HUIT MAI 1945	AL,AM	Hors parcelle	389	4	01/01/87	Revêtu	Voie Communale
0151H	19	RUE DU RAMY	RUE PIERRE ET MARIE CURIE	RUE DES MATINEES	Z,AC	Hors parcelle	557	4	26/04/13	Revêtu	Voie Communale
0195F	112	RUE DU VERT GALANT	RUE DU GENERAL DE GAULLE	RUE EDOUARD BRANLY (ComAgglo C	AC,AD	Hors parcelle	471	4	01/01/87	Revêtu	Voie Communale
0198I	32	RUE EDOUARD BRANLY	D610	RUE EDOUARD BRANLY (ComAgglo C	AB,AC,AD	Hors parcelle	520	5	08/06/90	Revêtu	Voie Communale
0085L	160	RUE HENRI IV	RUE RAYMOND BATAILLE (RD)	RUE HENRI IV (ComAgglo Chartres M	AB	Hors parcelle	824	4	01/01/87	Revêtu	Voie Communale
0197H	111	RUE JEAN MONNET	RUE PASTEUR	IMPASSE	AB	Hors parcelle	371	4	08/06/90	Revêtu	Voie Communale
0096V	113	RUE LAENNEC	RUE HENRI IV	RUE PASTEUR	AB	Hors parcelle	80	4	01/08/88	Revêtu	Voie Communale
0105H	121	RUE LEO LAGRANGE	RUE DE L'ETANG	RUE DU GENERAL DE GAULLE	AC,AD,AE,AL	Hors parcelle	1027	4	01/01/87	Revêtu	Voie Communale
0115U	116	RUE LOUIS BLERIOT	RUE PIERRE ET MARIE CURIE	RUE RAYMOND BATAILLE (RD)	AB	Hors parcelle	278	4	01/01/87	Revêtu	Voie Communale
0108L	6	RUE MARCEL PROUST	RUE PASTEUR	RUE PASTEUR	AB	Hors parcelle	249	4	24/12/91	Revêtu	Voie Communale
0148E	4	RUE PASTEUR	RUE JEAN MONNET	RUE SIMONE VEIL	AB	Hors parcelle	751	4	01/08/88	Revêtu	Voie Communale
	65	RUE PAUL VERLAINE	RUE RAYMOND BATAILLE (RD)	RUE PASTEUR	AB	Hors parcelle	77	4	30/09/2025	Revêtu	Voie Communale
0140W	151	RUE PIERRE ET MARIE CURIE	RUE RAYMOND BATAILLE (RD)	RUE DU MARCHAIS	AA,AB,AC,AM	Hors parcelle	798	4	01/01/87	Revêtu	Voie Communale
0149F	85	RUE RAYMOND BATAILLE (VC)	RUE RAYMOND BATAILLE (RD)	RUE RAYMOND BATAILLE (RD)	AB	Hors parcelle	134	4	15/01/87	Revêtu	Voie Communale
0155M	98	RUE ROGER SAGET	RUE DE LA LIBERATION	RUE MAURICE DUMAIS	AM	Hors parcelle+AM0042	203	4	01/01/87	Revêtu	Voie Communale
0161U	33	RUE SIMONE VEIL	RUE RAYMOND BATAILLE (RD)	RUE PASTEUR	AB	Hors parcelle+AB0346,AB0	257	4	23/02/21	Revêtu	Voie Communale
0170D	86	RUE SULLY	RUE PIERRE ET MARIE CURIE	RUE HENRI IV	AB,AC	Hors parcelle	312	4	01/01/87	Revêtu	Voie Communale
0030B	128	SENTIER DU CANAL	RUE RAYMOND BATAILLE (RD)	RUE DE L'EGLISE	AC,AM	Hors parcelle	68	4	24/03/15	Revêtu	Voie Communale
	156	SENTIER DU CIMETIERE	RUE PIERRE ET MARIE CURIE	RUE RAYMOND BATAILLE (RD)	AB	AB0026	180	3	30/09/2025	Empierrée	Voie Communale
	74	SENTIER ERRIAUX/RAMY	RUE DES ERRIAUX	RUE DU RAMY	Z,AM	Hors parcelle	339	4	30/09/2025	Non revêtu	Voie Communale
	144	SENTIER PASTEUR/GASTON COUTE	RUE PASTEUR	IMPASSE GASTON COUTE	AB	Hors parcelle	62	4	30/09/2025	Non revêtu	Voie Communale
	63	SENTIER PASTEUR/HENRI IV	RUE HENRI IV	RUE PASTEUR	AB,AC	Hors parcelle	27	4	30/09/2025	Revêtu	Voie Communale
	3	SENTIER PASTEUR/ MONNET/LONGS GRAIS	RUE PASTEUR	RUE JEAN MONNET	AB	Hors parcelle	401	4	30/09/2025	Non revêtu	Voie Communale
0097Z	35	PLACE DE LA LAITERIE	RUE MAURICE DUMAIS	IMPASSE	AC,AM	AM0203,AM0163	152	4	39652	Revêtu	Voie Communale
0150G	124	PLACE DE LA REPUBLIQUE	RUE DE LA LIBERATION	RUE RAYMOND BATAILLE (RD)	AM	Hors parcelle	56	4	31778	Revêtu	Voie Communale
0050Y	122	PLACE DE L'EGLISE	RUE DE LA LIBERATION	RUE ROGER SAGET	AM	Hors parcelle	99	4	31792	Revêtu	Voie Communale
	157	VOIE VERTE DE LA TAVE A FONTENAY-S/E	D343	LIMIT COMMUNALE	ZE	ZE0062,ZE0072,ZE0074,ZE	446	3	30/09/2025	Revêtu	Voie Communale

ANNEXE 2 A LA DÉLIBÉRATION 48/2025 DU 30 SEPTEMBRE 2025

CHEMIN DES VOILIERS :



RUE D'ANDREVILLIERS



RUE DES CHAMPS DE FOUNIGAULT



DELIBERATION N°49/2025

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2024 DE LA SAEDEL
SUR L'OPERATION « LES ERRIAUX II »

**Nombre de
conseillers : 23**

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire

Date de convocation : 25 septembre 2025

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina.

Etaient représentés, absents ou excusés : ROBERT Xavier (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme CHAUVEAU Jacqueline (pouvoir à M JAMINAIS Christian), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à M. GAULLIER Jacky), Mme THOMAS-RAMADOU Morgane.

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Cécile

M le Maire présente au Conseil le compte rendu d'activités 2024 de l'opération « Les Erriaux II », réalisé par la SAEDEL dans le cadre de la convention publique d'aménagement signée le 8 février 2018.

Après avoir pris connaissance de la note de conjoncture ainsi que du bilan chiffré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE M le Maire ou son représentant à approuver les pièces du rapport d'activités 2024 de la SAEDEL sur l'opération Les Erriaux II.

Fait et délibéré le 30 septembre 2025

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Cécile BERNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : - 7 OCT. 2025

DELIBERATION N°50/2025

EFFACEMENT DE DETTE (DÉCISION DE LA COMMISSION DE
SURENDETTEMENT)

Nombre de
conseillers : 23

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire

Date de convocation : 25 septembre 2025

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina.

Etaient représentés, absents ou excusés : ROBERT Xavier (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme CHAUVEAU Jacqueline (pouvoir à M JAMINAIS Christian), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à M. GAULLIER Jacky), Mme THOMAS-RAMADOU Morgane.

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Cécile

Vu le courrier du 20 juin 2025 de la Direction Générale des Finances Publiques, qui informe la commune de la décision de la commission de surendettement imposant une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, au profit de Mme VANNIER Vanessa, imposant de procéder à l'effacement des impayés de cantine pour un montant total de 767.76 €,

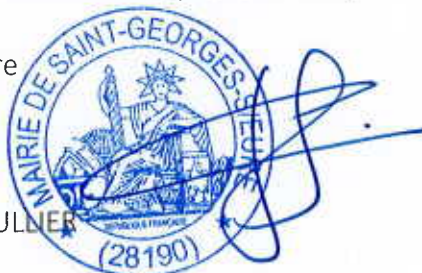
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'effacer les dettes détaillées ci-dessus pour un montant de 767.76 €
- D'EMETTRE un mandant de paiement au compte 6542 pour le montant de 767.76 €
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2025.

Fait et délibéré le 30 septembre 2025

M le Maire

Jacky GAULLIER



La secrétaire de séance

Cécile BERNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne :

- 7 OCT. 2025

DELIBERATION N°51/2025

SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL
DES FRICHES

**Nombre de
conseillers : 23**

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire

Date de convocation : 25 septembre 2025

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina.

Etaient représentés, absents ou excusés : ROBERT Xavier (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme CHAUVEAU Jacqueline (pouvoir à M JAMINAIS Christian), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à M. GAULLIER Jacky), Mme THOMAS-RAMADOU Morgane.

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Cécile

M le Maire expose que la préfecture d'Eure-et-Loir a engagé une politique départementale de connaissance, de suivi et de requalification des friches.

La reconquête des friches constitue en effet un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain et de revitalisation urbaine. Les friches, par leurs localisations et leurs connexions aux bourgs structurants, permettent de renouveler des espaces artificialisés, qu'ils soient à vocation industrielle, commerciale ou d'habitat. Afin de partager l'identification et la caractérisation des friches, le Cerema a développé une plateforme à vocation nationale : Cartofriches. Celle-ci peut être alimentée par des données issues d'observatoires locaux.

La préfecture d'Eure-et-Loir, en partenariat avec le Conseil Départemental, met en place un Observatoire départemental des friches afin de centraliser et de fiabiliser la connaissance relative aux friches (localisation, état, propriétaires, usages possibles). Les différents acteurs locaux sont associés à cet Observatoire. Il permettra, à terme, de faciliter la requalification des sites identifiés. Une charte définit le périmètre et les

objectifs de l'Observatoire départemental des friches, les grands principes de son fonctionnement et les engagements de ses partenaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte de l'Observatoire départemental des friches.

Fait et délibéré le 30 septembre 2025

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance



Cécile BERNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : **- 7 OCT. 2025**

DELIBERATION N°52/2025

CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE POUR LE LOCAL
D'HEBERGEMENT D'URGENCE

**Nombre de
conseillers : 23**

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire

Date de convocation : 25 septembre 2025

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina.

Etaient représentés, absents ou excusés : ROBERT Xavier (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme CHAUVEAU Jacqueline (pouvoir à M JAMINAIS Christian), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à M. GAULLIER Jacky), Mme THOMAS-RAMADOU Morgane.

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Cécile

M le Maire expose le logement situé dans l'enceinte du groupe scolaire au dessus des locaux de l'ancien RASED peut être utilisé pour l'hébergement en cas de sinistre ou de situation familiale d'urgence. Une famille ukrainienne a déjà été logée dans ce local.

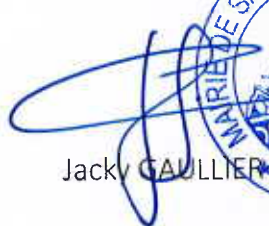
Il propose au conseil municipal d'approuver les termes d'une convention précaire d'occupation de ce local qui pourrait être utilisée pour toute situation d'urgence nécessitant de loger temporairement des personnes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la rédaction de la convention d'occupation précaire pour le local d'hébergement d'urgence.

Fait et délibéré le 30 septembre 2025

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance



Cécile BERNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : **- 7 OCT. 2025**

DELIBERATION N°53/2025

CONVENTION DON DE MATÉRIEL SPORTIF

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire

**Nombre de
conseillers : 23**

Date de convocation : 25 septembre 2025

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Votants : 22

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina.

Etaient représentés, absents ou excusés : ROBERT Xavier (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme CHAUVEAU Jacqueline (pouvoir à M JAMINAIS Christian), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à M. GAULLIER Jacky), Mme THOMAS-RAMADOU Morgane.

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Cécile

M le Maire informe le conseil que l'association centre aéré du Val de l'Eure a cessé ses activités depuis août 2021 et a entamé les opérations de dissolution de ces activités. Dans ce cadre elle propose de donner à la commune le matériel sportif qui est stocké dans le local de rangement du gymnase.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de don de matériel sportif émanant de l'association Centre aéré du Val de l'Eure,
- AUTORISE M le Maire ou son représentant à la signer.

Fait et délibéré le 30 septembre 2025

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance



Cécile BERNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : - 7 OCT. 2025

DELIBERATION N°54/2025

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE :
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE AU 1^E JANVIER 2026

**Nombre de
conseillers : 23**

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire

Date de convocation : 25 septembre 2025

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina.

Etaient représentés, absents ou excusés : ROBERT Xavier (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme CHAUVEAU Jacqueline (pouvoir à M JAMINAIS Christian), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à M. GAULLIER Jacky), Mme THOMAS-RAMADOU Morgane.

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Cécile

M le Maire rappelle que par délibération en date du 24 septembre 2015, le conseil municipal a déterminé les montants de participation versée par la commune aux agents au titre de la protection complémentaire santé. Cette participation est modulée en fonction de la composition familiale des agents et de leurs revenus calculés en indice. Le 28 mai 2024 le barème a été modifié pour tenir compte de la revalorisation des grilles indiciaires qui avait eu pour effet de faire perdre aux agents le bénéfice du 1^e niveau de participation.

M le Maire expose que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, complétée par le décret n°2022-581 du 20 avril 2022, prévoit l'obligation pour les employeurs publics de participer à la mutuelle santé de leurs agents, au plus tard le 1er janvier 2026, à hauteur de 15€ minimum par mois et par agent.

Il est donc proposé de redéfinir à nouveau les barèmes s'appliquant aux différents montants de participation pour que le minimum versé soit conforme à la législation. Le comité social territorial a émis un avis favorable à ce nouveau barème.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE à compter du 1^e janvier 2026 la modification du barème ci-dessous de participation de la collectivité au financement de la protection sociale complémentaire « santé » des agents au titre de la convention de participation :

	Critères pris en compte (au 1er janvier de chaque année)	Montants de participation
Composition familiale (en fonction des enfants à charge payant au contrat)	Enfant à charge payant au contrat (dans la limite de deux enfants) pour les agents dont l'indice de rémunération majoré est compris entre 366 et 397	21 € par mois et par enfant
	Enfant à charge payant au contrat (dans la limite de deux enfants) pour les agents dont l'indice de rémunération majoré est compris entre 398 et 482	18 € par mois et par enfant
	Enfant à charge payant au contrat (dans la limite de deux enfants) pour les agents dont l'indice de rémunération majoré est supérieur à l'indice 482	15 € par mois et par enfant
En fonction des revenus	Indice majoré de rémunération de l'agent compris entre 366 et 397	24 € par mois
	Indice majoré de rémunération de l'agent compris entre 398 et 482	18 € par mois
	Indice majoré de rémunération de l'agent au-delà de l'indice 482	15 € par mois

- DIT que les autres modalités de versement de cette participation sont inchangées
- DIT que ce barème de participation évoluera automatiquement en cas de révision du montant de référence fixé par décret,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le 30 septembre 2025

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance



Cécile BERNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : - 7 OCT. 2025

DELIBERATION N°55/2025

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI
PERMANENT

**Nombre de
conseillers : 23**

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire

Date de convocation : 25 septembre 2025

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina.

Etaient représentés, absents ou excusés : ROBERT Xavier (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme CHAUVEAU Jacqueline (pouvoir à M JAMINAIS Christian), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à M. GAULLIER Jacky), Mme THOMAS-RAMADOU Morgane.

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Cécile

M le Maire expose que conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise qu'un emploi d'adjoint administratif à temps complet existant au tableau des effectifs a fait l'objet d'une déclaration de vacance auprès du centre de gestion pour permettre le recrutement d'un agent sur des fonctions polyvalentes au secrétariat de mairie.

Plusieurs candidatures ont été reçues en mairie et à l'issue de différents entretiens avec les candidats, le choix s'est porté sur une candidature interne à la collectivité. Cet agent est pour le moment recruté sur un poste de contractuel à temps non complet (actuellement en charge de la délivrance des titres sécurisés et France services).

Ainsi, compte tenu du fait qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, et en raison des besoins des services, qui justifient que cet agent conserve ses fonctions d'animatrice France services, M le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 12 mois maximum.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de secrétaire de mairie et France services à temps complet, pour une durée déterminée de 12 mois maximum à compter du 1^{er} janvier 2026,
- PRECISE que le niveau de recrutement se fera au niveau 5,
- PRECISE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif et assortie du régime indemnitaire instauré dans la collectivité dans les conditions prévues par délibération du 2 avril 2019,
- DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget communal .

Fait et délibéré le 30 septembre 2025

M le Maire



Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance



Cécile BERNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : - 7 OCT. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 30 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°56/2025

CRÉATION DE POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITÉ

**Nombre de
conseillers : 23**

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire

Date de convocation : 25 septembre 2025

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina.

Etaient représentés, absents ou excusés : ROBERT Xavier (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia), M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR Sabine), Mme CHAUVEAU Jacqueline (pouvoir à M JAMINAIS Christian), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à M. GAULLIER Jacky), Mme THOMAS-RAMADOU Morgane.

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Cécile

M le Maire rappelle que par délibération en date du 3 juillet 2025, un poste non permanent a été créé pour accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif, pour pourvoir aux fonctions de recueil de titres sécurisés et aux divers remplacements dans la structure France services. L'agent recruté sur ce poste au 1^{er} septembre 2025 rejoindra un autre emploi dans la collectivité au 1^{er} janvier prochain, en conservant ses missions France services. Il y a donc lieu de créer un nouveau poste dimensionné uniquement pour le recueil de titre sécurisé.

Les collectivités peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- CRÉE un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint administratif, à 16 heures hebdomadaires, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2026,

- FIXE la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 correspondant au grade d'adjoint administratif,
- AUTORISE M le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer les contrats de recrutement,
- DIT que les crédits nécessaires à leur rémunération et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Fait et délibéré le 30 septembre 2025

M le Maire


Jacky GAULLIER

La secrétaire de séance



Cécile BERNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : - 7 OCT. 2025